

Les violences sexistes et sexuelles que subissent les personnes perçues comme femmes (cis, trans et non binaire concernées) au quotidien sont connues : c'est le **système patriarcal**.

Nous devons nous y attaquer partout, toute l'année : dès l'école maternelle, dans la rue, dans les médias, dans les entreprises, au travail comme dans toutes les organisations collectives, et bien sûr dans les associations.

C'est ce système qui « autorise et tolère » voire encourage socialement **les conduites de dominations et de violences envers les personnes perçues comme femmes**.

225 000 femmes sont victimes de la violence de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année, un tiers des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail, 80 % des femmes handicapées sont victimes de violences... Le racisme, et notamment l'islamophobie, touche en majorité les femmes, y compris au sein du travail.

En 2023, ces violences restent massives. Elles sont présentes dans toutes les classes sociales et dans toutes les sphères de la société.

Les violences sexuelles et sexistes au travail touchent en immense majorité les personnes perçues comme femmes. **Elles peuvent prendre plusieurs formes** : harcèlement sexuel, sexisme hostile, agressions... Ces agissements peuvent avoir des conséquences très graves sur l'état physique et moral de celles-ci. Ils sont peu/mal pris en charge par les employeurs. De plus, la grande majorité des plaintes sont classées sans suite.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que, suite à une enquête lancée par la commission féminisme du syndicat ASSO-Solidaires, 40 % des adhérentes du syndicat ASSO-Solidaires ne savent même pas à qui s'adresser dans le cas où des violences sexistes ou sexuelles venaient à se produire sur leur lieu de travail*.

Le patriarcat traverse l'ensemble de la société, et de nombreuses femmes ne savent toujours pas à qui s'adresser en cas de besoin et se retrouvent démunies.

ASSO-Solidaires souhaite avant tout présenter son soutien à toutes les victimes du patriarcat, partout dans le monde.

*100 réponses sur 320 adhérentes, enquête sur les VSS au travail et dans le milieu militant, Commission féminisme d'ASSO-Solidaires, 2022

Nous le savons, les violences sexistes et sexuelles ont aussi lieu dans nos milieux militants. ASSO-Solidaires a donc mis en place une procédure en cas de VSS au sein de notre syndicat et a créé une cellule chargée de recueillir la parole des personnes victimes de VSS en interne.

Les camarades de la cellule sont formées pour vous accueillir et recueillir votre parole et le syndicat pourra vous accompagner dans vos démarches.

ASSO-Solidaires lutte syndicalement au quotidien contre les VSS dans le secteur associatif. Vous pouvez contacter la section locale d'ASSO-Solidaires la plus proche de chez vous.

Nous vous croyons !



ASSO-Solidaires se doit de dénoncer ces actes de violences, et de revendiquer l'application des mesures suivantes :



Sur les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail :

- L'intégration effective des violences sexistes et sexuelles au travail dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ainsi que dans le programme annuel de prévention
- Le déclenchement automatique d'une enquête, même quand l'auteur n'est pas un collègue de travail, mais un prestataire, un usager, un bénévole. S'assurer que les salarié-es sont protégées, y compris dans le cas où c'est un prestataire qui cause la violence sexiste ou sexuelle
- L'obligation de diffusion des informations sur les droits et démarches en cas d'agissements sexistes et violences sexuelles
- La protection des femmes et pour la reconnaissance comme accident de travail de toutes ces situations de violences sexistes et sexuelles
- La prise en charge par l'employeur de tous les frais médicaux, notamment ceux de psychologue
- La mise en place de communications et informations régulières des employeurs sur les questions de discriminations
- La mise en place de réelles politiques de prévention des VSST au travail par les employeurs
- La formation des salarié-es et autres travailleuses au droit du travail concernant les violences sexistes et sexuelles au travail.
- La mise en place de formations pour l'ensemble des salarié-es sur la notion de consentement, le harcèlement sexuel, les comportements sexistes, les agressions sexuelles, le viol et toute action dégradante contre les personnes perçues comme femmes. Ces formations doivent être élaborées et assurées par des personnes compétentes sur le sujet, extérieures à la structure employeuse avec un droit de regard des syndicats quant au contenu de ces formations

Parce que les violences conjugales ont des conséquences sur le travail, ASSO-Solidaires revendique pour les personnes victimes de ces violences :

- Un droit de 20 jours de congés payés, destiné à les aider à échapper à leur foyer (plainte, audience en justice, soins médicaux, déménagement, recherche d'école pour les enfants...),
- De leur permettre d'effectuer sur son temps de travail des recherches de logement ou des démarches de soutien psychologique,
- La prise en charge de tous les frais médicaux, notamment des frais de psychologue

**Pour connaître vos droits,
contactez ASSO-Solidaires
Rejoignez nous ! Syndiquez vous !
Mobilisons nous !**

**DES MOYENS
POUR LES ASSOCIATIONS
QUI LUTTENT CONTRE
LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES ! UN MILLIARD
C'EST UN MINIMUM !**